



Référence dossier : 684392017 003



# ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INSTALLATIONS AUTORISÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC

au titre de l'arrêté municipal du 6 mai 2011 portant règlement des étalages et terrasses installées sur la voie publique

SARL BAR AUX SPORTS

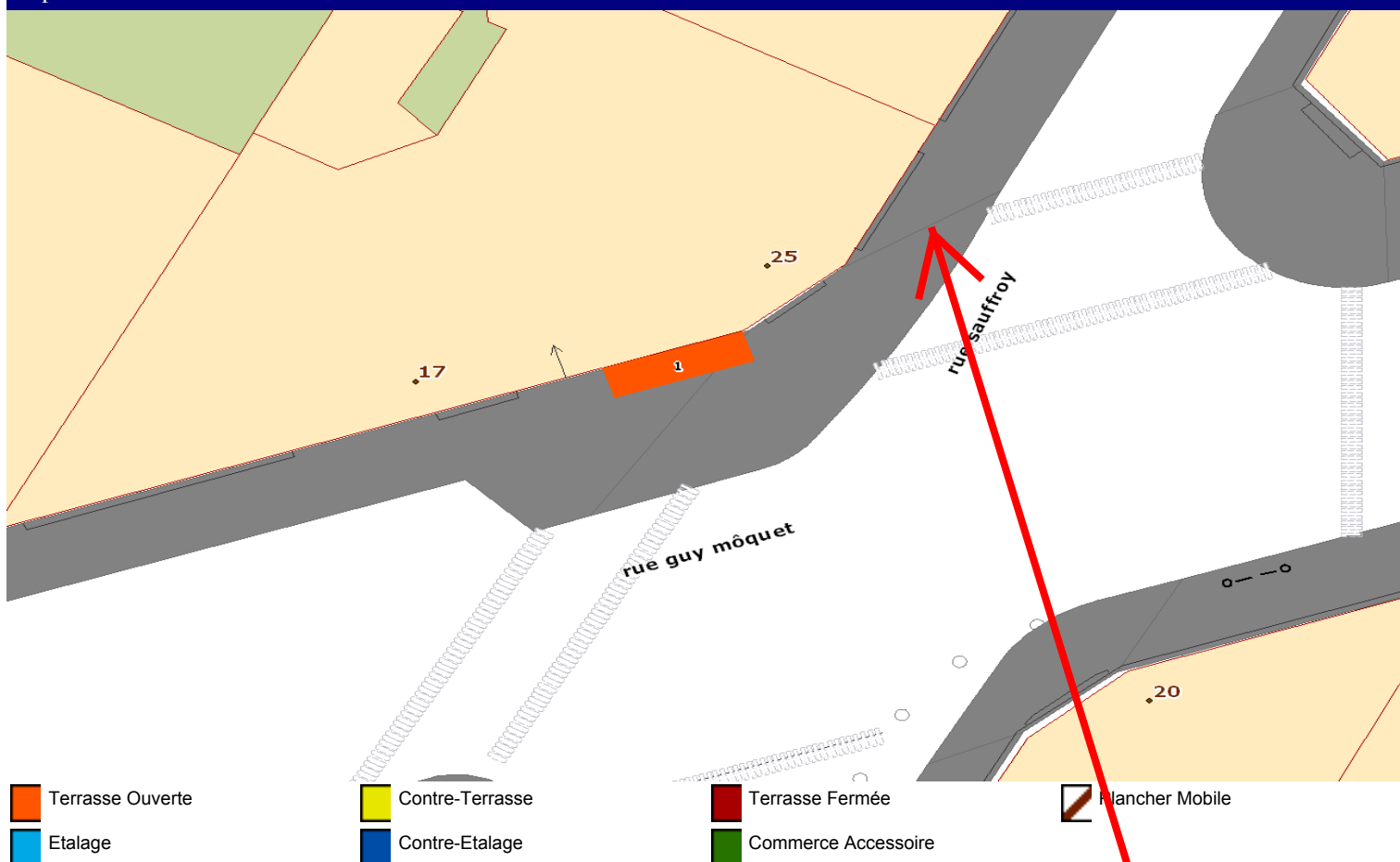
17, RUE GUY MOQUET à Paris, 17ème

est bénéficiaire d'une autorisation d'occupation du domaine public au droit du/des :

Nature du dispositif et localisation <small>à l'adresse, et le cas échéant, par rapport à l'entrée du commerce, vue face à la façade</small>		Longueur <small>(en mètres)</small>	Largeur <small>(en mètres, à partir du socle de la devanture)</small>	Période d'installation	
				du	au
<b>17 RUE GUY MOQUET</b>					
1	TERRASSE OUVERTE DROITE	3.40	0.90		

L'autorisation est délivrée à titre rigoureusement personnel, et ne peut être, ni cédée, ni sous-louée.

Emplacement indicatif des installations autorisées :



L'accident mortel est survenu sur une **terrasse illégale** disposée sur le trottoir de la rue Sauffroy (flèche) et non sur la terrasse autorisée sur le trottoir de la rue Guy Môquet (rectangle orange).

Depuis des années le Réseau Vivre Paris! rappelle leurs devoirs aux autorités parisiennes (DPSP, DU, préfecture de police) et réclame des contrôles réguliers qui auraient permis d'éviter ce drame.

**Aujourd'hui le décès d'une jeune mère de famille place ces autorités face à leurs responsabilités.**